

avait le droit de la contrôler. Ils ne l'appellent pas par son nom de baptême, mais ils disent: "Gardez cela, vous." Il répond: "Je veux qu'on mette \$1,500 à la banque;" mais il n'a jamais songé à dire ce que d'autres ont dit pour lui; il n'a jamais pensé à cela—c'est l'homme ingénieux, c'est le vétérinaire qui a combattu tant de combats difficiles qui a trouvé ce prétexte spécieux. Mais quoi, dit le ministre de l'intérieur, cet argent était destiné aux dépenses du chemin et aux travaux. Je sais que le député de Toronto-Ouest (M. Beaty) a été si content de cette excuse qu'il a dû avoir envie d'aller se jeter dans les bras de son collègue, pour le remercier, car l'honorable député lui-même, n'est pas très fertile en expédients. Donc l'argent n'était pas destiné à payer l'intérêt sur les obligations, mais quelques autres déboursés ?

Et il paiera un quart des anciennes dettes de la compagnie pour travaux faits sur l'ancien remblai. Macdonald paiera pour les frais encourus pour obtenir des gratifications partout, excepté à Brandon. Il choisira aussi les emplacements des villes, et paiera le coût des plans. Macdonald fournira une garantie de banque pour l'intérêt sur toutes les obligations pendant deux ans, à compter de la date de leur émission.

Eh bien, si je ne me trompe pas dans mon calcul, si la compagnie construit 200 milles à \$1,600 par mille, elle aura \$320,000, et elle pourra faire cela dans l'espace de deux ans. C'est ce qu'elle promettait. D'abord, elle était en retard; mais elle devait pousser les choses ensuite. Elle devait avoir \$320,000 sans délai, pour les dépenses et les travaux. Maintenant, j'aimerais à savoir quel avocat en cette Chambre défendra la conduite de l'honorable député de Toronto-Ouest. Le ministre de la justice est un homme de loi subtil; mais il n'est pas ici; il n'a pas voulu toucher à cette question. Seul, le ministre de l'intérieur s'est pris corps à corps avec la difficulté; aucun autre ministre l'a abordée; mais lui, il l'a prise, il l'a retournée, il l'a examinée et il a excité l'envie de tous ceux qui l'ont entendu, moins l'honorable député de Toronto-Ouest, dont il a conquis l'amour et l'éternelle admiration.

J'ai démontré que le "garçon" voulait avoir \$1,500 par mille et qu'il n'a jamais prétendu que c'était pour couvrir des dépenses, mais que c'était bien pour lui-même; mais l'honorable ministre de la justice s'est écrié: Est-ce que la compagnie ne sera pas responsable tout le temps? Où est la compagnie quand l'honorable député reçoit \$320,000 et qu'il les met dans son gousset? Quoi! on a cru qu'il était nécessaire de mettre dans la charte de la compagnie du Pacifique canadien un article qui l'oblige à exploiter le chemin pendant dix ans, de crainte qu'elle n'y renoncât, et il n'y a rien qui oblige l'honorable député de Toronto-Ouest à rester dans la compagnie qu'il a formée une heure de plus qu'il ne le désirera! Cependant on a vu l'honorable ministre de la justice venir dire à des hommes qui ont plus d'expérience que moi en affaires de chemin de fer—au milieu d'un brillant discours rempli de fleurs oratoires—que les obligations ne sont pas contre la compagnie, mais sur le chemin, et que conséquemment personne n'y peut toucher. Malgré cela, les hommes qui forment la compagnie maintenant peuvent abandonner le chemin et s'en aller au ciel s'ils le désirent. Le ministre de la justice sait cela, ou bien il ne sait pas ce que c'est d'accorder des concessions de terres à des chemins de fer. Mais l'honorable ministre paraît avoir un faible pour cette question, et il voudra bien me pardonner si je lui fais la recommandation qu'il a faite au conseil des ministres. Je sais que ces gens le troublaient jusque dans sa chambre à coucher, et qu'il a chargé un sténographe de rapporter sa pensée en bon anglais. Voici une copie d'un rapport d'un comité du Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 27 novembre 1885.

Le ministre de la justice disait dans ce rapport :

Le ministre soumet une requête de la compagnie qui demande que l'on prolonge jusqu'au 1er octobre 1886 le temps nécessaire pour construire et équiper les cinquante premiers milles du chemin, et reconnaissant les avantages qui résulteraient probablement de la construction rapide d'un chemin de fer dans le district traversé par la ligne projetée

M. WOODWORTH

du "North-West Central" et étant convaincu que la compagnie est de bonne foi et qu'elle a l'intention de construire le chemin, le ministre recommande ce qui suit.

Deux ans s'étaient écoulés sans que président eût visité le pays, sans même qu'il eût fait autre chose qu'une tentative pour vendre cette charte, et cependant, le ministre de l'intérieur, sans avoir rien devant lui qui lui permit d'arriver logiquement à cette détermination, prolonge le délai accordé à cette compagnie dont la charte était expirée. Il savait qu'on était à la fin de novembre, il savait qu'on ne peut faire pénétrer une bêche dans le sol de cette région à cette époque, les gelées commençant d'ordinaire le 10 novembre, et l'on sait que ce sont des fortes gelées; et il avait sous les yeux la *Gazette du Canada* contenant les avis de deux compagnies qui désiraient se faire constituer légalement pour construire ce chemin. Je suppose qu'il va dire qu'il n'a pas vu cela, de même qu'il n'a pas vu les autres documents, mais les ministres ont des yeux d'Argus, ils sont censés tout voir, et il avait ces deux avis sous les yeux.

Le président de la compagnie avait laissé la population dans la misère, il n'avait jamais cherché à payer un dollar pour l'avoine, l'orge, le foin ou le travail des gens qu'il avait employés,—quelques-uns me dit-on n'avaient pas même les choses nécessaires à la vie—et pendant qu'ils souffraient, lui, couvert d'un chapeau de soie et chaussé de bottes vernies, il vivait royalement et voyageait en Europe, cherchant à vendre le stock du chemin de fer des Montagnes Rocheuses et de la Souris. Et le ministre de la justice a signé cette recommandation et il dit qu'il est convaincu que l'on procède honnêtement à construire le chemin. Je ne puis comprendre cela; si l'honorable ministre peut expliquer cela, lui qui peut expliquer tant de choses, je demande que les règles de la Chambre soit suspendues pour qu'il donne ses explications.

Maintenant je crois que j'ai prouvé ma cause. J'ai pris pour texte l'affirmation de l'honorable ministre, qui a prétendu qu'il n'y avait pas la moindre accusation contre l'honorable député de Toronto-Ouest. J'ai démontré que M. Pew et M. McConachie ont dit qu'il voulait avoir \$1,500 par mille pour le "garçon," ce que l'on niait. Ensuite j'ai cité le propre contrat écrit de M. Beaty avec M. Macdonald, stipulant qu'il recevrait \$1,600 par mille, mensuellement. Je voudrais savoir si ces faits comportent une accusation ou non. Je voudrais savoir si ces messieurs peuvent renier leur signature. Je n'aime pas la bataille, mais quand j'entre en lutte c'est pour toute la journée; et lorsque j'ai fait une déclaration devant le comité, je n'ai pas altéré les faits et je n'ai pas modifié ma déclaration, comme l'a prétendu l'honorable ministre. Je suis prêt à prouver cela.

J'ai dit dans le comité que M. Beaty avait décidé avec moi de resusciter la compagnie du chemin de fer des Montagnes Rocheuses et de la Souris sous un nom nouveau, et qu'il avait été convenu entre nous deux, après avoir fait certaines stipulations quant à des paiements, que nous partagerions les profits également entre nous. C'est la première fois que je me suis occupé de l'obtention d'une charte, et je ne sais pas si c'est la manière ordinaire de procéder. M. Beaty a nié positivement cette convention et le ministre de l'intérieur a prétendu que les faits ne me donnent pas raison. A une réunion subséquente du comité, j'ai produit la lettre du ministre des finances. Je vais vous lire, M. l'Orateur, ma propre lettre, et la réponse de l'honorable ministre :

Honorable A. W. McLELAN,
Ministre des finances.

OTTAWA, 5 avril 1886.

CHER MONSIEUR,—Quelque temps après la prorogation du dernier parlement, je vous ai passé cinq ou six lettres qui m'avaient été adressées par M. James Beaty, C.R., M.P., au sujet du chemin de fer Central du Nord-Ouest, et qui étaient de sa propre écriture, dans le but de vous les faire lire. On m'informe que vous ne pouvez pas les trouver. Elles ne sont bien nécessaires dans le moment. Je ne les ai pas vues depuis que je vous les ai données; je me rappelle bien leur contenu, mais cela ne suffit pas. Je désire vivement avoir ces lettres, qui font preuve